



BUDGET PARTICIPATIF 2026

Le Budget Participatif est un outil de la démocratie participative, qui permet d'affecter une partie du budget de la collectivité territoriale aux projets d'investissements proposés par les citoyens.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ENVELOPPE GLOBALE 10 000 €
pour 1 ou plusieurs projets portés
par 1 ou plusieurs personnes

CONCOURS OUVERT À TOUS LES CEYRADAIS
personne ou groupe, sans limite d'âge



PROJETS ÉLIGIBLES

- ▶ Un dossier "projet" complet et détaillé
- ▶ Pas de dépenses annuelles
- ▶ Une réalisation pérenne, car sera affectée dans le budget "Investissement"
- ▶ Intérêt général
- ▶ Légal, non diffamatoire, non discriminant
- ▶ Entrant dans le champ de compétences de la Commune
- ▶ N'est pas porté sur le domaine privé
- ▶ N'est pas déjà prévu dans les projets de la Mairie



ÉCHÉANCES - CLÉS



AVRIL

APPEL AUX PROJETS

22 MAI

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS par mail ou en dépôt à l'accueil de la mairie

23 MAI / 30 MAI

ÉTUDE DE RECEVABILITÉ ET FAISABILITÉ technique, juridique et financière. Les élus sélectionnent des projets qui seront soumis au vote. Ils peuvent faire appel à des « experts » selon thématique, tels que personnel administratif ou technique de la Mairie...

DU 1^{ER} AU 15 JUIN

VOTE POPULAIRE via internet et bulletins dans la boîte aux lettres de la Mairie, pour que le plus grand nombre de Ceyradais puisse y participer.

SEPTEMBRE / DÉCEMBRE

LA MAIRIE FINANCE LE PROJET GAGNANT Le porteur de projet sera associé au suivi de projet dans sa globalité.